



COMITE TECHNIQUE LOCAL 11 FEVRIER 2021 DECLARATION LIMINAIRE

MONSIEUR LE PRESIDENT,

La pandémie a mis en lumière les sous-effectifs catastrophiques au sein de la Fonction Publique. Si les établissements de santé ont fait la une à juste titre, c'est l'ensemble des agents de la Fonction Publique qui ont assuré la continuité des missions de service public.

Elles sont indispensables pour la population, pour la société, crise sanitaire ou pas, et doivent rester dans la sphère publique afin d'assurer équité, probité et impartialité.

La DGFIP assure des missions d'accueil, d'assiette, de gestion, de contrôle et d'évaluation, de recouvrement et de paiements. Elles sont toutes d'utilité publique. Elles nécessitent donc des moyens publics à la hauteur pour leur réalisation dans de bonnes conditions de travail, plutôt que de les externaliser/privatiser, les abandonner ou recourir à des emplois de droit privé.

Nos services ont besoin en urgence d'emplois supplémentaires, pourvus par des recrutements statutaires prenant en compte les départs à la retraite, plutôt que de supprimer à nouveau 1800 emplois cette année (30 000 depuis 2008, 1 600 programmées pour 2022). Il s'agit là d'un véritable plan social et nous le condamnons fermement.

Preuve si c'était nécessaire de ces besoins dans les services en plus des suppressions d'emplois dans de nombreux départements, la DGFIP a dû redéployer des emplois vers des services qu'elle avait trop saignés ces dernières années. Ce n'est pas de repositionnement dont les services ont besoin mais de recrutement d'agents !

Concernant la rémunération, le gel de la valeur du point d'indice pour les fonctionnaires depuis 2010 est profondément injuste. Depuis cette date, la perte de pouvoir d'achat du point par rapport à l'indice des prix à la consommation est de l'ordre de 10 % et même de 18 % depuis 2000. Nous avons ainsi perdu des centaines d'euros par mois !

Si on augmentait de 10 % tout de suite nos salaires cela représenterait environ 12 milliards d'euros, à mettre en relation avec ne serait-ce que les **50 milliards du CICE**, les **3 milliards perdus par la réforme de l'ISF**, les **100 milliards d'aides directes aux entreprises sans contrepartie lors de cette crise sanitaire**.

La DG a repris les restructurations de plus belle. Des fermetures supplémentaires de centaines de structures sont engagées (plus de 300 trésoreries et plus de 80 SIP par exemple en début 2021). Industrialisation des tâches, services de pleine compétence fragilisés ou supprimés, remises en cause de principes républicains tels que la séparation ordonnateur-comptable ou le contrôle fiscal... Chaque agent est menacé par des règles de gestions tronquées par l'application des lignes directrices de gestion. Mais c'est aussi la qualité du service rendu à l'utilisateur et la réalisation pleine et entière de nos missions qui sont remises en cause, malgré la conscience professionnelle et l'engagement des agents. **Pour la CGT Finances Publiques, les réformes contraires à l'intérêt des agents et du service public doivent être tout simplement abandonnées, et pour le moins suspendues en toute urgence au regard de la crise sanitaire.**

Depuis des années, les agents surcompensent ces suppressions par leur investissement, leur conscience professionnelle et leur attachement à rendre un service public de qualité. Mais non satisfait d'en abuser, les agents sont remerciés en détériorant leurs conditions de travail, en détruisant leurs droits et garanties, en supprimant leur droit à être défendus par la suppression des CAP, en externalisant leurs missions en démantelant le réseau existant (les précédentes fermetures de trésoreries, fusions et restructurations de services, et celles prévues dans le cadre du Nouveau Réseau de Proximité)...

Malgré les observations du rapport de la cour des comptes paru en novembre 2019 sur la fraude aux prélèvements obligatoires, les suppressions d'emplois dans la sphère du contrôle fiscal continue, alors que lors de la fusion de 2008, elle en était préservée. Sur 1 800 suppressions d'emplois en 2021, plus de 200 toucheront la sphère du contrôle fiscal !

Les montants notifiés et recouverts au titre du contrôle fiscal sont en baisse constante depuis 2013.

Et, contrairement à ce que le gouvernement espérait, le ciblage des contrôles grâce aux outils informatiques et au data mining n'ont pas compensé cette baisse d'ici cette même cour des comptes.

N'y voit-on pas le début de la fin du contrôle fiscal ?

Tout d'abord l'inquiétude sur l'avenir des missions : la loi ESSOC et sa loi de confiance, qui font la part belle aux fraudeurs.

L'ECF vient parachever cette oeuvre de destruction massive, en fragilisant le contrôle fiscal externe.

Et cela sans oublier les agents du contrôle fiscal assignés au paiement du fonds de solidarité, qui voient les milliards dispersés sans réel contrôle a priori.

Un véritable mal-être au travail se développe chez nos collègues, déjà usés comme l'ensemble de la population par les mesures sanitaires, une impression de «jour sans fin», comme l'a lui-même reconnu notre DG dans la presse.

Nous revendiquons également une réflexion sur la programmation. Les listes fournies par la MRV ne sont pas à la hauteur des attentes. Sachant qu'en 2022, elles représenteront la principale source de programmation (objectif 50%).

Enfin, dans ce cadre du mal-être au travail, nous nous interrogeons sur le message laconique adressé à tous les agents par la Direction concernant l'affaire judiciaire en cours dont la presse se fait l'écho depuis quelque temps.

Nous vous demandons, à vous, directeur de la Dircofi Sud-Pyrénées, d'apporter un soutien sans faille aux missions exercées et une vigilance accrue sur les conséquences de cette campagne médiatique aujourd'hui nationale, un rappel sur la qualité, l'honnêteté, la probité des agents et la reconnaissance du travail effectués par les collègues au quotidien. C'est important et les agents sont dans l'attente d'un signal fort de votre part.